



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, 21.05.2021

Votre réf. **51946**
Réf. KCML : **AND20295**
Réf NOVA : **04/XFD/1781968**

ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 31
(= ZP de la Maison communale)
PERMIS D'URBANISME : augmentation du nombre de
logements aux étages de 1 à 2 (régularisation).
Demande de Commune reçue par mail du 27/04/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 12/05/2021, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : *gestionnaire du dossier* ; urbanisme@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels ;
mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels